



AXE 2

**RENFORCER LE LIEN
ET LA COHÉSION SOCIALE**

M E S U R E

100 CDD DE 3 MOIS DANS LES ASSOCIATIONS

► **C I B L E**

Associations mosellanes en difficulté ou en rupture d'activité

► **D I S P O S I T I F**

Financer 100 contrats de CDD de 3 mois dans les associations les plus en difficulté, néanmoins créatives et volontaires pour dynamiser leur structure

Conjuguer le soutien à la reprise associative et l'aide à l'emploi
Associations intervenant dans le champ de la jeunesse, du sport, de la culture amateur, de l'environnement, de l'action solidaire.

Subventions soumises au vote de la commission permanente au cours du 4^e trimestre 2021 - N°SIRET obligatoire

Dépôt des demandes dès le 1^{er} juin et avant le 15 juillet 2021

► **M O D A L I T É S**

Une double information sera apportée : auprès des associations les plus en difficulté (en lien avec l'état des lieux de la vie associative mené par le Département) mais également auprès des têtes de réseau de la vie associative. L'impact de l'action et son rayonnement seront pris en compte. Maximum 1 CDD / structure.

Confirmation et mise en paiement sur la base de présentation, d'une fiche de poste succincte, des compétences attendues et des justificatifs d'embauche.

Aide de 6 672 € / bénéficiaire pour 3 mois complets et à temps plein entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2021

► **C O N T A C T E Z**

100CDD@moselle.fr